

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2019
DÉLIBÉRATION N° 2019-51

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

Conseillers présents : 7

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 2

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 04 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BOISSET André - BOISSET Etienne - DEHOUX Brigitte - DRUJON D'ASTROS Cyrille - REYNAUD Pascale - SEGOND Éric.

Absents : BERTHALON Jérôme - BOISSET Julien - LUTZ Sandrine - MATHURIN Christian

Pouvoir : BOISSET Julien à BOISSET Etienne - MATHURIN Christian à BOISSET André

Secrétaire de séance : REYNAUD Pascale

Objet : CONVENTION BAIL D'OCCUPATION « ACCRO ALPES AVENTURE »

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la demande de reconduction de la convention bail d'occupation de l'exploitation du parc accrobranche nommé « Freissinières Aventure Nature » au profit de la société « Accro Alpes Aventure »

Monsieur le Maire propose de signer la convention bail d'occupation avec la société « Accro Alpes Aventure » en appliquant un loyer annuel de 672 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec « Accro Alpes Aventure ».

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

